

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 février 2015

18 h 15 - Ouverture de la séance du C.M.

SONT PRESENTS :

Mesdames Muriel MULLER, Dominique LAURE-BALDASSARI, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Françoise SAMUEL, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre-Yves REYNAUD, Serge SAMUEL, Jérôme SAMUEL et Jean SCHÜLER.

Absent excusé : Pierre REYNAUD donne pouvoir à Sophie BOGDANOVIC

Sophie BOGDANOVIC est élue secrétaire de séance.

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

- BUDGET DE LA COMMUNE

Fonctionnement : dépenses : 375 322.05 € / recettes : 464 819.39 €
Excédent : 89 497.34 €

Investissement : dépenses : 82 479.83 € / recettes : 90 367.47 €
Excédent : 7 887.47 €

Voté à l'unanimité

- BUDGET DE L'EAU

Fonctionnement : dépenses : 61 936.16 € / recettes : 146 834,87 €
Excédent : 84 898.71 €

Investissement : dépenses : 86 564.03 € / recettes : 93 333.96 €
Excédent : 6 769.93 €

Voté à l'unanimité

- BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Fonctionnement : dépenses : 14 901.23 € / recettes : 17 129.23 €
Excédent : 2 228.00 €

Voté à l'unanimité

- BUDGET DU CCAS

Fonctionnement : dépenses : 6 772.15 € / recettes : 8 367.85 €
Excédent : 1 595.70 €

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU FSL REGION

Le Maire souhaite présenter le dossier de réfection de la toiture façade de La Cure à la Région dans le programme de l'appel à projets du FSL 2015 ; ce qui permettrait de boucler ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

FRAIS DE DEPLACEMENT ET HEURES SUPPLEMENTAIRES

Quand les agents se rendent en stage, la commune peut leur rembourser les frais de déplacement. De même, quand ils font des heures supplémentaires sur leur lieu de travail, la commune peut les indemniser en heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de payer les frais de déplacement des

agents ainsi que les heures supplémentaires si besoin.

DOCUMENT UNIQUE

Un document unique a été élaboré par le Centre de Gestion en lien avec la Mairie ; celui-ci sera mis à la disposition des élus pour l'étudier et sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

OUVERTURE DE CREDIT

Pour permettre de payer une facture d'investissement avant le vote du budget primitif, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 2183.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette ouverture de crédit pour un montant de 1630.00 €.

AVENANT AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES

La commune d'ORPIERRE met à disposition des personnes de plus de 70 ans un service et la commune de TRESCLEOUX paie au prorata de sa population sa quote-part. En 2014 le service a coûté pour la commune de TRESCLEOUX, la somme de 8037.23 €.

Le Conseil Municipal accepte de signer l'avenant à la convention. Cette somme sera inscrite sur le budget primitif du CCAS.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Pour permettre au secrétariat de mairie d'envoyer de façon dématérialisée les délibérations et les budgets au service de la Préfecture, il faut acquérir une signature électronique. Pour cela il faut signer un avenant avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant.

FOURRIERE

En lien avec le garage AUDIBERT à Laragne, le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place une fourrière en signant une convention (tout véhicule gênant ou entravant la sécurité sera enlevé et mis en fourrière moyennant paiement).

La séance est levée à 20h15